

C'EST UN INTERVENANT PARMIS D'AUTRES
DANS LE COMMERCE EXTÉRIEUR

La Caci, un acteur principal



« Nous sommes d'abord une courroie de transmission entre le monde de l'entreprise et les pouvoirs publics mais également une force de propositions ». C'est en ces termes que Mme Behloul Ouahiba, Directrice des relations internationales, définit le rôle de la chambre algérienne d'industrie et de commerce dans la promotion et l'encouragement du commerce extérieur, surtout pour les produits hors hydrocarbures. Vitrine virtuelle pour valoriser les produits algériens, formation aux métiers de l'export, carnet ATA, sont, entre autres, les actions menées dans cette optique.

L'encouragement des exportations hors hydrocarbures est une option des pouvoirs publics surtout par ces temps où la baisse des prix du pétrole se fait bien sentir. Aussi pour booster les exportations, la Chambre algérienne de commerce et d'industrie a mis en place une vitrine virtuelle pour que les opérateurs économiques désireux d'aller vers le marché international puissent faire connaître leurs produits. Il s'agit du site www.exportal.dz qui est un espace d'exposition virtuel mettant en avant l'offre algérienne en produits et services à même d'être exportés. « Cette vitrine virtuelle vient en réponse aux opérateurs économiques qui justifient leur absence du marché international en disant que leurs produits ne profitent d'aucune visibilité et, de ce fait, ne peuvent pas intéresser les marchés étrangers. Tous les prestataires de services, les artisans, les PME-PMI, les industriels et consortiums d'entreprises, qu'ils soient publics ou privés, peuvent s'y inscrire. Pour ce faire, il suffit d'envoyer un formulaire d'inscription. Une session personnalisée sera créée pour l'opérateur qui aura aussi son trousseau d'accès et peut ainsi exposer ses produits ou services. Cette vitrine, financée dans le cadre du programme Facico, un programme d'appui à la facilitation du commerce extérieur, apporte une valeur ajoutée pour ceux qui y exposent car, en plus de la mise en valeur de leurs produits, elle offre une autonomie de gestion et assure une assistance continue », nous explique M^{me} Behloul. Les avantages qu'offre cette interface

aux opérateurs économiques sont multiples, à commencer par une visibilité partout dans le monde. En plus de cette interface pour valoriser les produits algériens, la Chambre algérienne de commerce et d'industrie a mis en place « les métiers à l'export ». Cette formation est dédiée aux PME. Elle est financée à hauteur de 80% par le fonds de soutien à la promotion des exportations « FSPE ». Cette formation est dispensée sur une durée de trois mois, à raison d'une semaine sur deux. Elle s'adresse aux entreprises intéressées par l'exportation et tourne autour de neuf modules pour essayer d'inculquer la notion d'export au niveau de l'entreprise. Ainsi, ceux qui en bénéficient, sont initiés au diagnostic de l'environnement export. Cette formation, assurée par des formateurs algériens, a débuté en 2013 en collaboration avec les chambres de commerce des wilayas d'Oran, Constantine, Alger et Ghardaïa. 11 promotions ont été formées la première année alors qu'en 2014, le nombre des promotions a atteint 18 ». Le carnet ATA est un autre avantage destiné aux opérateurs économiques désireux d'aller vers le marché international d'une manière temporaire. Le carnet ATA est encore très peu connu en Algérie. Pourtant, c'est un document important qui permet l'exportation temporaire dans 74 pays. C'est un document de passage en douanes en suspension des droits de douanes, valable pour une année. Ainsi, la personne qui détient ce carnet peut exporter temporairement des échantillons, des supports ou même des marchandises destinées à être exposées lors de salons et foires.

Ce document vient en remplacement des obligations déclaratives dans chaque frontière à la seule condition que l'exportateur rapporte en Algérie toute marchandise ou support qu'il a exposé à l'étranger sans que ces derniers aient subi une quelconque transformation. Malgré son importance, ce carnet n'est pas vraiment demandé par les opérateurs économiques. Pour preuve, en 2012 nous avons délivré 47 carnets. En 2013, ce nombre est passé à 52 carnets. En 2014, nous en avons distribué plus d'une cinquantaine. Nous sommes loin d'atteindre les 9 000 ou 12 000 carnets remis en France, mais nous travaillons pour sensibiliser les opérateurs économiques aux avantages qu'offre ce document et ce, en organisant des séminaires régionaux pour inciter les opérateurs économiques à utiliser ce carnet ».

La Chambre algérienne de commerce et d'industrie qui est un acteur parmi d'autres dans le commerce extérieur, intervient à travers l'établissement des certificats d'origine. « La Caci a pour mission de viser tous les certificats et les documents commerciaux à l'international, à l'exception de ceux utilisés dans les opérations d'exportation de produits vers l'Europe, et ce, suite à l'entrée en vigueur de l'accord d'association avec l'Union européenne. Ces produits sont visés par les services douaniers. Cette tâche fait d'elle un passage obligé pour tous les documents à l'international », conclut Mme Behloul.

Khadidja Mohamed Bouziane